
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

Appartements Garden Court

A08-OU-01

Adresse : 1058-1066, avenue Bernard ; 5790, avenue Durocher et 585, avenue Querbes

Arrondissement : Outremont

Reconnaissance : Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Saint-Viateur et Beaubien)
Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle : Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement

Le Conseil émet un avis à la demande du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et conformément au règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) 02-136, article 12.1, 3° (codification administrative) concernant :

- Tout projet de règlement adopté par le conseil de la ville pour la citation d'un monument historique (visé aux sections III et IV du chapitre IV de la Loi sur les biens culturels).

NATURE DE LA DEMANDE

Étudier la recevabilité d'une demande de citation à titre de monument historique.

ANALYSE

Une demande ayant pour objet la citation des appartements Garden Court a été déposée au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. L'étude de recevabilité reconnaît les qualités architecturales du bâtiment. Elle conclut que ce type de bâtiment est bien représenté et protégé, actuellement, sur le territoire de Montréal par les réglementations en vigueur.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

À la lumière des informations dont il dispose présentement, le Conseil du patrimoine de Montréal est d'accord avec la recommandation du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Il émet un avis défavorable avec commentaires à la poursuite des démarches de citation.

L'analyse de cette demande de citation devrait être transmise à l'arrondissement d'Outremont, afin que celui-ci puisse en tenir compte dans la gestion future du bien. Les propriétaires du Garden Court devraient être informés des programmes de subvention auxquels un immeuble est éligible.



La présidente

Le 3 avril 2008